



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 02 février 2016

N°4/02/2016 : CESSIION D'UN TERRAIN SITUE LIEU-DIT TIGNE A LA S.C.I FLOREAL

L'an deux mille seize, le mardi 02 février à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 27 janvier 2016.

Etaient présents : 37

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Béatrice KOHLER, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Anne ALASSANE, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 6

Mesdames, Messieurs Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Aurore KOTHE à Christian PEREZ, Clarisse HEULLAND à Laurence PAGES, Aurélie BURATTI à Jean Martial DEJEAN, Quentin SUCAU à Maxime BERAUDO, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ

Absents : 2

Mesdames, Messieurs Carole GARCIA, Pauline BLANC

**Monsieur Maxime BERAUDO donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Montauban est propriétaire d'un terrain de 3 890 m² environ situé lieu-dit « Tigné » délimité par la route de Léojac et diverses parcelles appartenant à deux SCI domiciliées au 1301 route de Léojac ; la SCI Floréal et la SCI Messidor dont le gérant est Monsieur Jardel Jean Luc.

Parc courrier en date du 6/08/2015 Monsieur Jardel a sollicité pour le compte de la SCI Floréal la cession de cette parcelle

La SCI Messidor a informé la ville par courrier du 12/12/2015 ne pas être intéressée par l'achat de ce bien.

Cette parcelle est enclavée dans l'emprise de deux propriétés privées et ne présente de ce fait, aucune utilité pour la collectivité qui envisage de la céder à la SCI Floréal au prix de 1,50 euros/m².

Il est précisé, que le montant global de la cession de cette bande de terre d'environ 570 mètres de long sur une largeur de 6,50 à 8,50 mètres, au profit de la SCI Floréal résultera du document d'arpentage qui sera établi par le géomètre en vue de fixer la contenance exacte du terrain et que l'ensemble des frais inhérents à cette transaction notamment d'acte et de géomètre, seront supportés par l'acquéreur.

Vu l'avis des domaines en date du 11 janvier 2016,

Vu le plan de situation joint à la présente,

Au vu de ces éléments il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter la cession du terrain visé ci-dessus au prix de 1,50 euros/m², sachant que la détermination du prix global à verser à la Collectivité par la SCI Floréal s'effectuera sur la base du document d'arpentage à établir par le géomètre qui fixera la surface exacte du bien,
- dire que l'acquéreur s'acquittera de tous les frais relatifs à cette cession notamment d'acte et de géomètre,
- autoriser Madame le Maire à signer l'acte authentique de cession.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **05 FEV. 2016**

De sa publication le :

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 03 février 2016

Maire,

Brigitte BAREGES



PARCELLE À CÉDER
ROUTE DE LEOJAC

Surface = 3890 m²

JOUCLA

BIERNE

LEOJAC

Tigne

(C.R 551)

LÉGENDE:

Futur Cadastre

Parcelle à céder



Échelle: 1:2 500